

**Décision de la commission
départementale d'aménagement
commercial de Loir-et-Cher**

Réunie le 10 février 2016, la commission départementale d'aménagement commercial de Loir-et-Cher a rendu une décision d'autorisation du projet présenté par la SAS « SOBLEDIS », à BLOIS (41000), propriétaire, en vue d'agrandir l'ensemble commercial, à l'enseigne « E. LECLERC », à BLOIS, 15 Le Bout des Haies (41000), d'une surface de vente supplémentaire de 696 m².